Conseil général
1682 Lovatens

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 7 mai 2024

Le président Monsieur Yvon Pichonnat ouvre la séance à 20h30

1. **Appel :**

   Sont excusés : Corthésy Christian, Duperrex Barbara, Golliez Pierre-André, Jegat Thomas, Jouhet Jean-Claude, Maget Christiane, Moret Fatima, Ogay Laurent, Pichonnat Julien, Simond Anne, Simond Camille

   Sont assermentés :
   Madame Laurine Poncet et Monsieur Yann Mamin

   Tous les membres de la Municipalité sont présents

   23 des 34 membres actuels du conseil général participent à la séance.

2. **Lecture du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023**

   La secrétaire donne lecture du procès-verbal.

   Discussion :
   La parole n'est pas demandée.

   Vote :
   L'assemblée accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023.

3. **Election du bureau**

   Le fonctionnement du bureau 2023 est repris pour cette année 2024 :

   - Président : Monsieur Yvon Pichonnat
   - Vice-Président : Monsieur Laurent Ogay
   - Scrutateurs : Monsieur Julien Pichonnat
   - Scrutateurs suppléants : Madame Valérie Kaelin et Monsieur Lionel Pichonnat

4. Préavis N° 01-2024, comptes 2023

Le syndic, Monsieur David Pichonnat, donne lecture des comptes, point par point. Les comptes ont été transmis à chaque membre du conseil général avant la séance.

Rapport de la commission de gestion (Xavier Gottraux, Pascal Pichonnat et Romain Sudan) du 24 avril 2024 (en annexe) avec la conclusion suivante :

«...en conséquence, elle recommande au Conseil Général de Lovatens de l'approuver »

Discussion :

Madame Emmanuelle Boss demande des informations complémentaires sur la réforme Policière. La boursière lui répond qu'il s'agit d'un montant payé au canton pour la police. Certaines commune possède leur propre police et ne paient pas ce montant.

Monsieur Claude Ogay demande si le montant final de l'étude du projet respecte le budget initialement prévu. Il lui est répondu par l'affirmative. Le syndic rappelle que le projet est mis en attente et que la priorité sera donnée au réseau d'eau.

Vote :

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2023.

5. Rapport de gestion de la Municipalité

La Municipalité donne lecture du rapport de l'année 2023, en annexe.

Le Municipal responsable des eaux, Monsieur Mathurin Pidoux, donne diverses informations sur la qualité de l'eau en 2023. Il informe également que l'eau sera coupée les 4 et 5 juin 2024, et il fournit diverses indications pour que cela se passe dans de bonnes conditions.

Concernant le projet de fusion avec les communes alentours, il explique que ce dernier ne va probablement pas aboutir. En effet, la commune de Billens-Hennens se retire du projet, et le format prévu initialement ne pourra pas être réalisé. La Municipalité se penche donc sur une nouvelle alternative.

Il informe également que l'entretien du cimetière sera repris par M. Christian Durussel, employé communal.

Monsieur Romain Sudan demande s'il est possible de mandater un bureau d'ingénieurs externe pour l'analyse du projet des eaux. M. Mathurin Pidoux répond que des démarches sont en cours auprès d'un autre bureau d'ingénieurs afin d'obtenir un second avis.

6. Communications de la municipalité

Monsieur Nicolas Duperrex informe que les travaux pour le chemin de Crasset commenceront début juin, selon les disponibilités de l'entreprise Zaretti.

Monsieur Cyrille Bugnon informe qu'une séance sera fixée une fois que le plan d'affectation communal aura passé l'étape de l'examen préalable, afin d'expliquer ce qu'impliquera ce plan. Après cette séance, la mise à l'enquête sera lancée.

7. Divers et propositions individuelles

Madame Monica Stocker demande si une séance pour le défibrillateur sera organisée. Il lui est répondu par l'affirmative.

Madame Arlette Kisfaludi demande si le projet de l'antenne 5G a avancé. M. Cyrille Bugnon l'informe que la synthèse CAMAC n'a pas encore été établie. La Municipalité pourra statuer uniquement après cette synthèse.

Madame Sarah Pichonnat informe qu'un lampadaire clignote à l'entrée du village, il lui est répondu que le problème est connu et sera réparé prochainement.

Monsieur Romain Sudan, a constaté avec la commission de gestion que les vacations sont encore à CHF 25.00 par heure, il propose de les passer à CHF 30.00 par heure. Le président, propose que la commission de gestion se penche sur la question et vienne avec une proposition pour le prochain conseil.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

Lovatens, le 7 mai 2024

Le procès-verbal est approuvé par le conseil général du 3 décembre 2024

Au nom du conseil général

Le président : La secrétaire :

Yvon Pichonnat Mélanie Gavillet

Conseil général LOVATENS